

# **- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -**

## **- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -**

**Mardi 15 février 2011 à 18 heures 00 – Locaux du Syndicat – La Vèze – 2<sup>e</sup> convocation**

**1<sup>ère</sup> séance – 07/02/2010 à 18h00 (pour mémoire)**

### **Etaient présents :**

**Elus :** M. Yves-Michel DAHOUI.

**Administration :** Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

**Absents excusés :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yannick DESSENT, Claude GIRARD, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît CAYUELA, Daniel HUOT, Christophe LIME, Jean-François LONGEOT, Claude MENETRIER, André PEQUIGNOT, Christian PRAOM.

**2<sup>e</sup> séance**

### **Etaient présents :**

**Elus :** Mme Christine BOBILLIER (suppléante de Benoît HUFSCMITT), MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Benoît HUFSCMITT, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

**Administration :** Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône). M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement).

**Absents excusés :** Mmes Mme Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, MM. Eric ALAUZET, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Claude GIRARD, André PEQUIGNOT.

**Administration (excusés) :** Mme Monique BAUDRAS (Payeuse départementale du Doubs).

**Absents non excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Sébastien BALANCHE, Jacques BREUIL, Christian BOUDAY, Yannick DESSENT, Christophe LIME, Jean-François LONGEOT.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Accueil d'un nouveau membre
- 2- Orientations budgétaires 2011
- 3- Journal du marais et validation du plan de financement
- 4- Visites guidées : bilan 2010 et modalités de poursuite en 2011
- 5- Création d'une Commission Communication
- 6- Questions diverses

M. CAYUELA excuse M. DAHOUI retenu par un impératif de dernière minute à Besançon.

M. CAYUELA, Vice-Président du Syndicat, préside la séance.

M. CAYUELA ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

## **I – ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Après un tour de table de présentation, M. CAYUELA laisse la parole à M. Bernard GRAPPEY.

M. GRAPPEY se présente en indiquant qu'il représente la commune de Gennes au Syndicat du marais et qu'il remplace ainsi M. Jean SIMONDON ; M. Patrick MODICA demeurant suppléant. M. GRAPPEY indique qu'il regrette les réactions au sein du Conseil municipal de la commune de Gennes conduisant à cet état de fait.

Mme SIMONIN indique qu'il conviendra d'élire un nouveau membre du Bureau lors du prochain Comité syndical et de désigner un nouveau représentant du Syndicat du marais au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

## **II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN pour la présentation du bilan sommaire des actions de l'année 2010.

M. HUOT s'interroge sur les actions relevant de la veille réglementaire.

Mme SIMONIN indique les types de pratiques faisant l'objet d'une surveillance : remblais, épandages, pollutions diverses, déchets.

M. CAYUELA évoque le cas d'un remblai faisant l'objet d'un contentieux à la limite entre les communes de Morre et La Vèze. M. CAYUELA ajoute qu'il convient d'être vigilant sur le devenir de la périphérie immédiate du marais.

M. PRAOM évoque également le cas de remblaiements par des entreprises sur Saône.

M. GRAPPEY signale un stockage de déchets sur la commune de Gennes ayant fait l'objet d'un suivi en lien avec la Ville de Besançon.

M. GUILLEMET s'interroge sur la réalisation effective d'inventaires botaniques.

Mme SIMONIN précise que des couvertures cartographiques des habitats du marais ont été réalisées dans l'optique de Natura 2000 en 2005 et 2007.

M. GUILLEMET ajoute que les lacunes de cartographie des habitats pourront être comblées dans le cadre de Natura 2000. M. GUILLEMET indique que le Conservatoire Botanique, sollicité par le Syndicat du marais, ne souhaite pas réaliser des prestations de services de type « inventaires » mais souhaite privilégier des conventions de partenariat.

M. CAYUELA s'interroge sur les suivis ornithologiques.

Mme SIMONIN indique qu'un marché d'étude portant sur un inventaire des oiseaux du marais est en cours de réalisation.

M. CARTERON évoque le manque important de couverture cartographique des habitats du site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs. M. CARTERON indique que ce manque est un obstacle complet à la démarche.

M. CARTERON ajoute que l'Etat et l'Europe prennent en charge à 100% les missions de couverture cartographique des habitats.

M. GUILLEMET rappelle les engagements antérieurs de l'Etat à ce niveau.

M. CARTERON précise que cette couverture cartographique des habitats sur Montfaucon constitue un élément de connaissance primordial dans un contexte de réorganisation foncière.

M. CARTERON considère ainsi que le Conservatoire Botanique doit réaliser des couvertures cartographiques hors Natura 2000 et réaliser des appuis ponctuels aux maîtres d'ouvrages.

M. CARTERON indique que dans le cas de la démarche du Syndicat du marais, il convient de se rapprocher de l'Agglomération de Besançon qui préside le Comité de pilotage Natura 2000 et qui pourra ensuite saisir l'EPTB Saône et Doubs qui met en œuvre le document d'objectifs.

M. CAYUELA indique que la commune de Morre est demandeuse de ce type de démarche sur son territoire.

M. GUILLEMET s'interroge ensuite sur la réalisation effective d'un inventaire des insectes du marais.

Mme SIMONIN indique que des inventaires libellules et papillons de jour ont été réalisés. L'inventaire des insectes n'est donc pas exhaustif mais cible prioritairement les groupes faunistiques pouvant présenter des enjeux de conservation.

M. HUOT revient sur la gestion par le Syndicat des « dossiers transversaux » que sont notamment la RN57, l'assainissement des communes et l'aérodrome de Besançon-La Vèze.

M. HUOT note qu'aucun dispositif de collecte des eaux de chaussées n'est en place aux abords de la RN57 qui traverse le marais.

Mme SIMONIN détaille ensuite chaque volet liée à la communication 2010 du Syndicat du marais.

M. BENZIDANE souhaite connaître la date d'achèvement des chantiers d'insertion.

Mme SIMONIN précise que ce chantier ne présentera pas d'impact puisque le défrichage sera terminé avant la fin du mois de février. Mme SIMONIN ajoute qu'une cinquantaine de bidons en plastique ont été récupérés autour de l'étang des Alaines.

M. HUFSCMITT indique que le pourtour de cet étang a un intérêt paysager significatif.

Mme SIMONIN détaille ensuite les propositions d'actions pour l'année 2011, avec une reprise en continuité des années précédentes des opérations du Plan de gestion.

Mme SIMONIN indique qu'à l'heure actuelle près de 60 hectares de marais sont ouverts et à gérer par pastoralisme.

Mme SIMONIN ajoute que 2011 est une année marquée par la mise en œuvre du Schéma de valorisation et la création de supports de communication. Mme SIMONIN précise que 2011 est également une année de préparation des opérations de gestion sur foncier privé en 2012.

M. CAYUELA s'interroge sur la pertinence d'appuyer de nouveau les démarches en faveur du dossier RN57.

M. BULLE rappelle les moyens actuels de l'Etat consacrés aux routes.

M. VERRIER fait un point sur les observations et les priorités en 2010 de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) et du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) de l'Est au regard de la nécessité d'inscrire la mise aux normes de la plaine de Saône dans un prochain Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers (PDMI).

M. GUILLEMET indique qu'il peut s'avérer pertinent de rédiger un courrier au moment où les collectivités se positionneront dans le cadre du futur PDMI.

M. BENZIDANE fait part de ses inquiétudes concernant le dossier IP6 du Plan de gestion du marais consacré à l'aérodrome de Besançon-La Vèze.

M. CAYUELA revient sur les arguments du Président du Syndicat de l'aérodrome ainsi que sur la marge étroite de discussion sur ce dossier. M. CAYUELA regrette la faiblesse du dialogue sur la mise en œuvre de mesures compensatoires. M. CAYUELA indique que les élus auraient souhaité des négociations plus construites entre les Syndicats concernés.

M. BULLE indique que le Conseil général du Doubs sera maître d'ouvrage et maître d'œuvre de la déviation de la RD246 pour la mise aux normes de l'aérodrome. M. BULLE ajoute qu'une transversalité sera sans doute de rigueur dans la gestion de ce dossier par le Département et qu'il s'avère envisageable de solliciter le Conseil général pour plus d'informations et faire des propositions.

M. BULLE indique que le tracé de déviation choisi est le plus court.

M. CAYUELA précise que le Conseiller général du canton, Président du Syndicat du marais, est bien positionné pour défendre les intérêts du marais de Saône sur ce dossier.

M. CAYUELA souhaite ainsi que des rencontres ouvertes entre le maître d'ouvrage les élus du Syndicat du marais puissent avoir lieu pour un travail de concert.

Après ces discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2011.

### **III – JOURNAL DU MARAIS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN pour la présentation du dossier lié au Journal du marais.

M. GUILLEMET s'interroge sur les raisons qui conduisent au choix des quartiers de la Boucle et de Battant pour la distribution du Journal du marais dans Besançon.

Mme SIMONIN rappelle que ces quartiers sont concernés par l'alimentation en eau de la source d'Arcier.

M. GUILLEMET suggère d'étendre la distribution du Journal à d'autres quartiers de Besançon voire toute la Ville ou alors d'établir une rotation dans la distribution des quartiers de Besançon.

Un débat s'en suit sur la fréquence et le volume de parution du Journal, les conséquences techniques et financières d'une extension de la distribution avec la publicité non adressée, la pertinence et les limites du recours à l'outil Internet.

Après ce débat, il est décidé à l'unanimité de maintenir le dispositif actuel avec 15 000 exemplaires édités et distribués pour un montant prévisionnel pour 3 numéros s'élevant à 10 500 € TTC répartis de la manière suivante : 2 600 € TTC de frais d'impression et 900 € TTC de frais de distribution, soit 3 500 € TTC par numéro.

Le plan de financement validé à l'unanimité par le Comité syndical est le suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

A l'unanimité, le Comité syndical valide la possibilité de communiquer sur le marais de Saône dans la revue BVV.

M. GUILLEMET se renseigne sur les possibilités de communiquer via le BVV.

### **IV – VISITES GUIDEES : BILAN 2010 ET MODALITES DE POURSUITE EN 2011**

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui présente le bilan 2010 du dispositif d'animations « marais de Saône » ainsi que la proposition de poursuite de ce dispositif en 2011.

M. GUILLEMET s'interroge sur la possibilité de pouvoir bénéficier d'aides Natura 2000.

M. CARTERON indique que ce type d'action n'est pas éligible.

M. CARTERON ajoute qu'il paraît important de stabiliser le volume financier ainsi que le temps « chargé de missions » consacré à la sensibilisation des publics, notamment pour que les agents puissent disposer d'un temps de travail suffisant pour les opérations de gestion du marais.

A l'unanimité, le Comité syndical valide le montant global de 7 850 euros TTC pour l'opération 2011 de sensibilisation des publics selon la répartition proposée en séance.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2011 à destination du grand public et du public scolaire.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer les conventions correspondantes avec les structures partenaires.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant.

## **V – CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNICATION**

M. CAYUELA détaille la proposition de création d'une Commission Communication au sein du Comité syndical.

Mme SIMONIN ajoute que l'objectif est de pré-valider les supports de communication du Syndicat qui intégreront notamment une charte graphique.

M. CAYUELA souhaite savoir comment le Syndicat peut être appuyé dans ses choix.

M. BULLE indique que le Conseil général du Doubs, financeur potentiel à 80% des opérations du Schéma de valorisation, proposera sa charte graphique dans une nouvelle version qui laisse toute sa place au maître d'ouvrage. Le Conseil général propose également son appui. M. BULLE ajoute qu'une co-conception des supports entre le Conseil général et le Syndicat du marais pourrait être envisagée.

M. BULLE cite ensuite le Pays de Montbéliard Agglomération avec un exemple de support visuel type « panneau » puis revient sur l'intérêt d'une politique Espaces Naturels Sensibles travaillant en réseau.

M. CAYUELA propose de constituer la Commission Communication.

Compte tenu des membres présents, le Comité syndical valide à l'unanimité la composition suivante à minima de la Commission Communication :

- Conseil général du Doubs : M. Yves-Michel DAHOUI ;
- Commune de Montfaucon : Mme Brigitte BOURGUIGNON (à confirmer) ;
- Commune de Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Ali BENZIDANE ;
- Commune de Gennes : M. Bernard GRAPPEY ;
- Commune de Saône et La Vèze : désignation ultérieure.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – Avis du Comité syndical sur le choix du prestataire à retenir pour l'élaboration du site Internet du Syndicat**

M. VERRIER expose le résultat de la consultation des entreprises.

Après discussions, le Comité syndical retient à l'unanimité la société AMENOTHES Conception de Besançon.

### **B – Avis du Comité syndical sur les notes des 3 et 11 février 2011 transmises par la Préfecture du Doubs concernant la préparation du schéma départemental de coopération intercommunale et les modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)**

M. CAYUELA fait part d'une certaine inquiétude puisque la question de l'avenir du Syndicat se pose.

M. GUILLEMET considère qu'une réflexion sur l'évolution des statuts du Syndicat du marais sera peut-être nécessaire.

M. HUOT indique que certaines formes juridiques de Syndicats ne peuvent être absorbées par les Communautés d'Agglomération. M. HUOT ajoute que l'association des Maires du Doubs sera impliquée pour désigner des représentants des communes en CDCI.

M. CAYUELA souhaite que le Comité syndical interpelle M. DAHOUI à ce sujet.

1- Natura 2000 : validation du DOCOB et nouvelle Présidence du Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » s'est réuni le 20 janvier dernier et a validé le DOCOB du site.

Le Président du Comité de Pilotage site Natura 2000 est le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Maire de Besançon.

L'animateur de ce site est l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs.

2- Déroulement des travaux 2010-2011

Les travaux mécaniques de défrichage et dégagement avant pose de clôture ont débuté le 2 novembre sur le secteur de la Pelletière puis le 18 novembre à La Vaivre pour finir le 24 novembre 2010. Le montant de ce premier lot est de 26289,22 euros Net de taxe.

Les travaux pour le lot n°2 Aménagements pastoraux ont débuté le 10 janvier dernier sur le secteur de la Pelletière pour un coût de 67 388 € HT et consiste en la pose d'une clôture barbelée ainsi que des passerelles de franchissement de cours d'eau.

La coupe des épicéas (lot 3) est en cours depuis le 17 janvier. L'entreprise Romain ROUX pour le compte du groupement Jura natura service et Roc aménagement intervient sur site à l'aide d'une petite abatteuse et d'un porteur spécifiques aux interventions délicates. Les bois et les cimes doivent être valorisés (papeterie et chaufferie bois). La particularité du chantier réside en l'exportation complète des branchages afin de permettre une restauration du milieu prairial, engendrant néanmoins un surcoût significatif de l'exploitation et par conséquent des travaux largement à perte (coût total des travaux avec déduction de la valorisation : 23 975,02 €).

Ces travaux sont financés par le soutien de RFF et du Conseil général.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 19h45.

Le Président du Syndicat Mixte  
du Marais de Saône,

Yves-Michel DAHOUI



**DOCUMENT JOINT : /**

**PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :**

A définir en avril 2011 (BP 2011)

**DIFFUSION INTERNE :**

M. DAHOUI

**DIFFUSION EXTERNE :**

Ensemble des membres du Comité syndical  
Ensemble des maires des Communes



# Bureau du 21 mars 2011

## Ordre du jour

1. Réforme des collectivités
2. Préparation du prochain comité syndical (budget primitif 2011,...)
3. Mise aux normes de l'Aérodrome (déviation de la RD246, réfection de la piste)
4. Questions diverses

## Relevé de décisions

### **1. REFORME DES COLLECTIVITES :**

Décision de principe à l'unanimité sur la nécessité de maintenir le Syndicat mixte du marais de Saône, structure importante de proximité

Une motion de principe doit être rédigée en ce sens par les services et présentée aux membres du bureau.

La question du devenir du personnel est abordée.

Le bureau souhaite connaître la constitution de la Commission départementale de la coopération intercommunale.

### **2-PREPARATION DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL**

Sur la base d'un dossier préparatoire, les points à l'ordre du jour du prochain Comité sont passés en revue :

#### **A. Désignation d'un nouveau membre du Bureau et de la Commission d'appel d'offres :**

Pas de remarques

#### **B. Compte de gestion :**

Les résultats sont présentés : 144 409,88 € d'excédent en fonctionnement, 9 304,47 € d'excédent en investissement.

#### **C. Compte administratif :**

Le Bureau souhaite avoir des précisions sur les excédents et demande à ce que ces éléments ainsi que le détail sur les reports soient précisés lors du prochain Comité syndical.

#### **D. Amortissement des immobilisations :**

Pas de remarques

**E. Budget primitif 2011 :**

Afin de tenir la parution de trois journaux annuels par an, M. DAHOUI propose d'étudier l'externalisation dans la conception de ce support. Pour 2011, la parution de deux journaux est validée.

La présentation du détail des opérations est demandée lors du Comité syndical (diaporama).

**F. Opérations 2011 du plan de gestion et du schéma de valorisation :**

Les opérations 2011 sont présentées dans un tableau avec les plans de financement correspondants.

**G. Détermination des ratios promus/promouvables :**

Le Bureau prend bien en compte que cette délibération ne validera aucunement directement un avancement de grade. Dans le cadre d'une éventuelle perspective, le Bureau souhaite obtenir une simulation budgétaire.

**H. Questions diverses :**

1. Travaux de restauration et de gestion

Pas de remarques

2. Mises aux normes de l'aérodrome :

Le bureau demande aux services de rédiger un courrier afin de faire valoir des récupérations de terrains ou la mise en œuvre de mesures compensatoires estimant que les projets de travaux vont réduire la surface du marais.

Le bureau retient un point supplémentaire à inscrire en questions diverses. Il s'agit de l'aménagement de l'Œil de bœuf et la Fontaine de Grand Saône par la ville de Besançon comprenant des futurs panneaux d'information à faire valider par le Syndicat.

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

  
Jean-Michel CAYUELA

Le Président,

  
Yves-Michel DAHOUI



# **- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -**

## **- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -**

**Mardi 26 avril 2011 à 18 heures 30 – Hôtel du Département – salle 207**

### **Etaient présents :**

**Elus :** Mmes Christine BOBILLIER (suppléante de M. Benoît HUFSCMITT), Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

**Administration :** Mme Monique BAUDRAS (Payeuse départementale), Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

**Absents excusés :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Barbara ROMAGNAN, MM. Frédéric CARTIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

**Absents non excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Christophe LIME.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- **Installation des nouveaux membres**
- 2- **Compte de gestion 2010**
- 3- **Compte administratif 2010**
- 4- **Amortissement des immobilisations**
- 5- **Budget primitif 2011**
- 6- **Opérations 2011 du plan de gestion et du schéma de valorisation**
- 7- **Détermination des ratios promus/promouvables**
- 8- **Questions diverses**

M. DAHOUI préside la réunion, ouvre la séance en remerciant les participants, et présente l'ordre du jour.

Le quorum est atteint.

### **I – INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

#### **1. Installation des nouveaux membres**

M. DAHOUI indique que suite aux élections cantonales, 9 représentants titulaires du Département du Doubs et 9 suppléants ont été désignés afin de siéger au Comité syndical. M. DAHOUI ajoute qu'il convient donc de prendre acte des nouveaux membres du Comité syndical.

M. DAHOUI accueille notamment M. Claude DALLAVALLE, conseiller général du canton de Roulans.

M. DAHOUI évoque les difficultés rencontrées pour atteindre le quorum et indique qu'il souhaite que les statuts puissent être révisés afin de réduire la représentation du Conseil général actuellement trop contraignante avec 9 sièges.

M. DAHOUI propose ensuite un tour de table au Comité syndical.

Le syndicat mixte est administré par un Comité syndical qui est composé de la façon suivante :

- Département du Doubs : 9 représentants titulaires et 9 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Yves-Michel DAHOUI	- Martine VOIDEY
- Jacques BREUIL	- Pierre HÉLIAS
- Claude DALLAVALLE	- Vincent FUSTER
- Christian BOUDAY	- Philippe BELUCHE
- Eric ALAUZET	- Michel RONDOT
- Barbara ROMAGNAN	- Léon BESSOT
- Patrick RONOT	- Annick JACQUEMET
- Jean-Marie POBELLE	- Marc PETREMENT
- Frédéric CARTIER	- Serge CAGNON

- Ville de Besançon : 6 représentants titulaires et 6 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Nicolas GUILLEMET	- Benoît CYPRIANI
- Françoise PRESSE	- Franck MONNEUR
- Sylvie JEANNIN	- Corinne TISSIER
- Béatrice RONZI	- Béatrice FALCINELLA
- Christophe LIME	- Jean-Sébastien LEUBA
- Pascal BONNET	- Philippe GONON

- Commune de Saône : 3 représentants titulaires et 3 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Benoît HUFSCMITT	- Christine BOBILLIER
- Claude MENETRIER	- Régis RENAUDE
- Christian PRAOM	- Alain VIENNET

- Commune de Morre : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jean-Michel CAYUELA	- Marthe GLASSER
- Ali BENZIDANE	- Françoise GASTEL

- Commune de Montfaucon : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRE	SUPPLEANTS
- Michel CARTERON	- Guy LAITHIER
- Brigitte BOURGUIGNON	- Françoise JOURNOT

- Commune de Gennes : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Bernard GRAPPEY	- Patrick MODICA

- Commune de La Vèze : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Sébastien BALANCHE	- Julien PASCAL

- Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Daniel HUOT	- Jean-Paul DILLSCHNEIDER

## **2. Election d'un nouveau membre du bureau**

M. DAHOUI indique que le bureau est composé du président du syndicat mixte, du vice-président et de quatre membres élus au sein du comité syndical selon les conditions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

M. DAHOUI rappelle qu'après vote lors de la séance du 12 juin 2008, le bureau est composé des membres suivants :

<b>Président :</b>	M. Yves-Michel DAHOUI
<b>Vice Président :</b>	M. Jean-Michel CAYUELA
<b>Membres :</b>	Mme Françoise PRESSE
	M. Benoit HUFSCMITT
	M. Christian PRAOM
	M. Jean SIMONDON

M. DAHOUI informe le Comité qu'un nouveau membre doit être élu afin de remplacer Monsieur Jean SIMONDON n'étant plus désigné membre délégué à siéger au Comité syndical pour la commune de Gennes.

M. GRAPPEY, délégué de la commune de Gennes, indique que sa candidature au bureau n'a rien de prioritaire.

M. BALANCHE expose son manque de disponibilité.

Après recueil des candidatures, le vote s'effectue.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Bernard GRAPPEY en qualité de membre du bureau avec 15 voix pour.

## **3. Désignation d'un nouveau membre de la Commission Appel d'Offres**

M. DAHOUI rappelle qu'après vote lors de la séance du 12 juin 2008, la Commission Appel d'Offres est composé des membres suivants :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Président :</b>	Yves-Michel DAHOUI	
<b>Membres :</b>	Michel CARTERON	Brigitte BOURGUIGNON
	Daniel HUOT	Christian PRAOM
	Ali BENZIDANE	Jean-Michel CAYUELA
	Jean SIMONDON	Benoît HUFSCMITT
	Pascal BONNET	Barbara ROMAGNAN

M. DAHOUI informe le Comité qu'un nouveau membre doit être désigné en remplacement de Monsieur Jean SIMONDON.

Après recueil des candidatures, le vote s'effectue.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Bernard GRAPPEY en qualité de membre de la commission Appel d'Offres avec 15 voix pour.

#### **4. Désignation des représentants du Syndicat au Conservatoire botanique national de Franche-Comté (CBNFC)**

M. DAHOUI rappelle que les membres représentant le Syndicat au Conseil d'administration du CBNFC suite au Comité du 14 janvier 2009 sont :

- Représentant titulaire : Monsieur Benoît HUFSCMITT
- Représentant suppléant : Monsieur Jean SIMONDON

M. HUFSCMITT évoque son souhait de ne pas poursuivre son mandat.

M. DAHOUI propose au Comité de désigner un nouveau membre titulaire ainsi qu'un suppléant.

Après recueil des candidatures, le vote s'effectue.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Pascal BONNET en qualité de représentant titulaire du Syndicat du marais au Conservatoire Botanique avec 15 voix pour.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Christian PRAOM en qualité de représentant suppléant du Syndicat du marais au Conservatoire Botanique avec 15 voix pour.

#### **II – COMPTE DE GESTION 2010**

M. DAHOUI laisse la parole à Mme BAUDRAS qui détaille le compte de gestion 2010 du Syndicat par section en précisant que pour l'année 2010, le fonctionnement s'est soldé par un excédent de 144 409,88 € et l'investissement par un excédent de 9 304,47 €.

Mme BAUDRAS poursuit en faisant remarquer que les taux de réalisation faibles sont susceptibles d'être relevés par le contrôle de légalité au regard de la sincérité des prévisions.

Mme BAUDRAS précise que le nombre d'autorisations budgétaires mis en avant peuvent donner l'image d'un gonflement artificiel des dépenses et recettes qui parfois dépassent un seul exercice budgétaire.

M. DAHOUI ajoute que ces observations ont également été faites en réunion de bureau.

M. DAHOUI souhaite que des explications soient mises en avant.

Mme SIMONIN explique que certaines opérations n'ont pas été réalisées pour diverses raisons dont, en fonctionnement, un premier appel d'offres infructueux pour les suivis scientifiques, report du projet d'étude liée à la RN57 (10 000 euros), une seule édition en 2010 du Journal du marais, frais de reproduction de dossiers règlementaires non achevés, mais également, en investissement, des dépenses réelles inférieures aux prévisions concernant les travaux de défrichement, des signatures de ventes de terrains reportées, le décalage de réalisation du site Internet suite à l'attente d'une hypothétique attribution de subvention.

Mme SIMONIN ajoute que des restes à réaliser sont également à prendre en compte : travaux de défrichement, étude ornithologique, travaux d'entretien, attente de versements de subventions en recette.

M. GUILLEMET s'interroge dans un premier temps sur l'effet budgétaire du retard de programmation de l'étude RN57 (10 000 euros) puis sur la portée de ce travail.

M. VERRIER intervient en précisant le cadre possible de ce projet de travail sur la RN57 avec la Région et la Maison de l'Environnement de Franche-Comté dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

M. VERRIER ajoute ensuite que les 144 409,88 € correspondent à un excédent de fonctionnement cumulé d'exercice en exercice.

M. ALAUZET fait remarquer au Comité que la situation d'excédent peut fragiliser les engagements des partenaires au vu des fonds propres accordés dans la mesure où un excédent existe.

M. DAHOUI justifie la situation par la programmation du Plan de gestion et du Schéma de valorisation qu'il convient sans doute de repositionner budgétairement de manière annuelle dans chaque exercice comptable.

M. BONNET souhaite savoir si les autorisations de programmations et crédits s'appliquent au Syndicat.

M. BAUDRAS répond par l'affirmative mais indique que cette possibilité n'apporte pas de solution.

M. HUOT suggère de faire apparaître dans la présentation les recettes qui sont aussi prévues ou parvenues à titre exceptionnel.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2010 avec 15 voix pour.

M. DAHOUI remercie Mme BAUDRAS.

### **III – COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN présente le compte administratif 2010 du Syndicat qui se solde par un résultat de la section de fonctionnement de + 14 273,88 € et un résultat de la section d'investissement de + 37 277,87 € ; complémentaiement, les reports de 2009 sur le budget 2010 s'élevaient à + 130 136,00 € en fonctionnement et - 27 973,40 € en investissement ; les résultats 2010 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de 144 409,88 € (excédent) en fonctionnement et de 9 304,47 € (excédent) en investissement.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical.

M. GUILLEMET s'interroge sur la nature des subventions RFF.

Mme SIMONIN indique que le versement est en cours au titre des mesures supplémentaires pour l'environnement et que cette subvention est liée aux travaux de défrichement.

M. DAHOUI laisse la présidence de séance à M. CAYUELA, Vice-Président.

*M. DAHOUI quitte la séance.*

M. CAYUELA suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2010 avec 15 voix pour.

*M. DAHOUI rejoint la séance.*

### **IV – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN indique que lors de sa séance du 14 décembre 2010, le Comité syndical a validé à l'unanimité l'adoption de la nomenclature M14. Mme SIMONIN précise que le passage de la M1-5-7 à la nomenclature M14 développée (3500 à 9 999 habitants) induit l'obligation d'amortir et que les biens acquis à compter du 1er janvier 2010 doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire à compter de l'exercice 2011.

Mme SIMONIN rappelle qu'il avait d'ores et déjà été décidé en Comité le 14 octobre 2009 d'amortir les études non suivies de travaux (compte 2031) sur une durée de 5 ans soit une annuité de 30 219,77 euros.

Mme SIMONIN ajoute qu'une première proposition d'amortissement est inscrite au dossier selon les conditions suivantes :

- mode d'amortissement linéaire sans application de la règle du *prorata temporis*,
- pas de seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel l'amortissement est pratiqué sur un an,
- amortissement défini dans le cadre du champ obligatoire (pas d'extension à d'autres catégories de biens),



- durées d'amortissements suivantes :

Compte	Dénomination	Objet	Durée d'amortissement proposé
2031	« Frais d'études »	Etudes non suivies de travaux	5 ans
205	« Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »	Site Internet	5 ans
2088	« Autres immobilisations incorporelles »	Carte du site, support d'information « loi DTR »	2 ans
2128	« Autres agencements et aménagements de terrains »	Aménagements de parcs de pâturage	25 ans
2158	« Autres installations, matériel et outillage techniques »	Sonde, piézomètres, abreuvoirs, éco-compteur, livres techniques, débroussailleuse, tronçonneuse	5 ans
2181	« Installations générales, agencements et aménagements divers »	Aménagements et mobiliers de valorisation	10 ans
2182	« Matériel de transport »	Véhicule	7 ans
2183	« Matériel de bureau et informatique »	Ordinateurs, GPS, logiciel	5 ans
2184	« Mobilier »	Bureaux, armoires	10 ans
2188	« Autres immobilisations corporelles »	Travaux de défrichement	7 ans

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical.

M. BENZIDANE souhaite savoir si l'amortissement d'une sonde est nécessaire.

Mme SIMONIN précise que son inscription au compte 2158 rend nécessaire son amortissement.

M. DAHOUI propose de procéder à l'approbation de l'amortissement des immobilisations proposé.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'amortissement des immobilisations proposé avec 15 voix pour.

## V – BUDGET PRIMITIF 2011

M. DAHOUI présente la proposition de budget primitif 2011 du Syndicat en précisant que cette proposition fait suite aux orientations budgétaires 2011 tout en constituant une déclinaison de la mise en œuvre des opérations du Plan de gestion et du Schéma de valorisation pour 2011 présentées dans le point suivant.

M. DAHOUI présente par section les propositions de budget ainsi que les participations des collectivités membres.

M. DAHOUI laisse ensuite la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN indique que l'accent est mis en 2011 sur la valorisation du site : pose de panneaux, bornes et propositions de deux boucles de découverte. Mme SIMONIN ajoute que la liste des comptes a été affinée par la nomenclature comptable M14 et que les reports sont présentés dans le tableau.

Mme SIMONIN présente l'évolution interannuelle du budget primitif du Syndicat par section, l'évolution interannuelle de la participation des collectivités membres ainsi que les principaux postes de dépenses en 2011.

M. DAHOUI indique qu'il s'agit d'une traduction du Schéma de valorisation.

M. DAHOUI souligne le besoin d'améliorer le taux de réalisation des projets car celui-ci interpelle sur la justification du besoin de participation des collectivités membres. M. DAHOUI ajoute qu'il convient de trouver un équilibre entre la capacité d'investissement et la capacité à mettre en œuvre par le personnel.

M. DAHOUÏ ajoute qu'une difficulté supplémentaire de mise en œuvre réside dans l'obtention des autorisations de travaux par les propriétaires privés.

M. CARTERON indique que le premier trimestre 2011 est déjà achevé et s'interroge sur les réelles possibilités de réalisations budgétaires de 2011.

M. CARTERON s'interroge ensuite sur les opérations placées sous le compte Autres frais divers.

M. CARTERON souhaite également connaître le bilan tiré de l'ensemble des suivis scientifiques réalisés sur le marais sachant que le bilan de la DREAL montre un bilan sans possibilité d'analyse critique.

M. CARTERON revient enfin sur la RN57 et son absence d'équipements protégeant la faune.

M. VERRIER s'interroge sur le niveau d'engagement souhaité de la collectivité concernant la route nationale 57.

M. DAHOUÏ indique qu'il est délicat de se substituer à l'Etat bien que le Syndicat ait rencontré la DIR Est en 2010.

M. BULLE intervient en présentant le constat des impacts sur les glissières de sécurité endommagées de la RN57 et non remplacées.

M. CARTERON suggère d'alléger les suivis scientifiques notamment pour ne pas céder excessivement aux prescripteurs de ce type de missions.

Mme SIMONIN indique qu'il est important de bien connaître la fonctionnalité des populations d'amphibiens, notamment sur les sites où des travaux ont lieu.

M. GUILLEMET perçoit l'intérêt des suivis scientifiques et suggère que le Syndicat puisse prendre en charge certaines opérations pour la faune sur la RN57 si l'Etat n'intervient pas.

M. ALAUZET précise que le Conseil général peut intervenir dans la sécurisation environnementale des routes qui ne sont pas sous la responsabilité de l'Etat aux abords du marais de Saône.

M. CAYUELA s'interroge sur le montant d'une telle opération.

M. GUILLEMET suggère d'étudier ce montant.

M. PRAOM évoque le caractère tout relatif de la priorité pour l'Etat de mettre aux normes la plaine de Saône puisque la suite du chantier des Mercureaux pourrait bien être Beure et Micropolis.

M. CARTERON déplore que les efforts consentis pour le marais puissent être anéantis par la circulation routière qui condamne sans issue ces efforts.

M. DAHOUÏ partage ce constat commun mais considère comme problématique le fait de devoir se substituer aux obligations de l'Etat, avec des moyens demeurant restreints pour le Syndicat.

M. CARTERON ajoute que la route départementale entre le Trou au loup et Nancray présente également une forte circulation qui pénalise la faune à la transition entre le milieu humide et la forêt.

M. CARTERON suggère de débiter par la mise en œuvre d'un dispositif de franchissement et de suivre son efficacité aux abords des routes départementales et de l'aérodrome, tout en sollicitant l'Etat.

M. PRAOM indique que la plaine de Saône fait partie des rares portions de 2 x 2 voies non grillagée.

M. DAHOUÏ évoque la possibilité d'un article de presse à ce sujet.

M. CAYUELA s'interroge sur la légalité liée à la pose d'un grillage par le Syndicat de part et d'autre de la RN57.

M. CAYUELA suggère d'interroger le Préfet à ce niveau.

M. ALAUZET suggère que le Syndicat cible sa nouvelle demande auprès de l'Etat en proposant la pose d'un grillage de protection.

M. PRAOM indique qu'un effort reste également à accomplir concernant le ramassage des déchets.

M. BULLE évalue à 200 000 euros la pose d'un grillage de part et d'autre de la RN57.

M. CAYUELA indique qu'il s'agirait de quelques années pour une opération subventionnable.

M. DAHOUI retient la proposition de M. ALAUZET consistant à cibler une nouvelle demande écrite, en médiatisant éventuellement le dossier pour alerter de la situation. M DAHOUI approuve également le message de M. CARTERON et suggère de revenir sur ce dossier lors d'un prochain Comité syndical avec des propositions accessibles et concrètes.

Mme SIMONIN répond à la question concernant le compte « Autres frais divers » en précisant que l'imputation correspond à des travaux manuels d'entretien de stations d'espèces protégées pour un montant de 3 240 € ainsi que pour le reste de la somme budgétisée aux frais liés aux visites guidées.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et propose de procéder à l'approbation du budget primitif 2011.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 avec 15 voix pour.

## **VI – OPERATIONS 2011 DU PLAN DE GESTION ET DU SCHEMA DE VALORISATION**

M. DAHOUI présente les opérations et sollicite les remarques du Comité syndical.

M. GUILLEMET s'interroge sur la nature des suivis scientifiques au-delà du suivi ornithologique.

Mme SIMONIN précise que ces suivis portent sur les espèces végétales et animales patrimoniales, sur l'étude écologique des zones humides de Gennevilliers et des pelouses calcaires de Montfaucon, ainsi que sur le suivi des habitats.

M. GUILLEMET constate qu'aucun suivi sur les insectes n'est programmé.

M. DAHOUI s'interroge sur le mode de restitution des suivis scientifiques.

Mme SIMONIN indique que des éléments existent sous forme de rapports annuels, d'autres rapports sont en cours de rédaction avec le détail des protocoles utilisés.

M. GUILLEMET s'interroge sur la nature du Plan de lutte contre les espèces végétales invasives.

M. VERRIER précise que ce Plan de lutte s'achève au terme de cinq années d'expérimentations confiées au Conservatoire Botanique.

M. GUILLEMET s'interroge sur la nature des contacts entre le Syndicat et la SAFER.

Mme SIMONIN précise qu'aucune convention n'existe entre le Syndicat et la SAFER mais que le Syndicat travaille ponctuellement avec l'appui de l'Agence Foncière selon les priorités d'acquisition.

M. DAHOUI ajoute que le Syndicat a bien une volonté d'acquisition foncière sur le marais tout en prenant acte de la complexité de certains dossiers d'acquisition notamment pour des biens en indivision.

M. GUILLEMET s'interroge sur l'existence d'une convention entre le Syndicat et l'Agence Foncière.

Mme SIMONIN répond par la négative.

M. GUILLEMET suggère un rapprochement avec la CAGB autour d'un observatoire du foncier.

M. BULLE suggère que le Syndicat prenne l'initiative de formaliser son travail sur le foncier auprès de l'Agence foncière.

M. BULLE ajoute que les modalités de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles peuvent être de nouveau examinées.

M. VERRIER ajoute que l'Agence de l'Eau a signé une convention avec la SAFER au niveau des captages prioritaires ce qui multiplie au final les dispositifs.

M. DAHOUÏ sollicite les remarques du Comité syndical et propose de procéder à l'approbation des opérations 2011.

Avec 15 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.

Avec 15 voix pour, le Comité syndical mandate à l'unanimité le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et de signer tout acte y afférent.

## **VII – DETERMINATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES**

M. DAHOUÏ laisse la parole à Mme SIMONIN qui rappelle les dispositions réglementaires selon lesquels l'article 35 de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui introduit après le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les dispositions suivantes :

*« Le nombre maximum des fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique paritaire ».*

Mme SIMONIN indique que par conséquent, la collectivité peut fixer le taux ou ratio promus/promouvables c'est-à-dire le pourcentage des promoteurs (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un tel avancement de grade.

Mme SIMONIN ajoute que ce taux doit être déterminé pour chaque grade d'avancement par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique paritaire, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois, que ce taux peut être compris entre 0 et 100 %, et qu'aucun avancement ne pourra avoir lieu sans cette délibération.

M. CAYUELA s'interroge sur le sens des 100 %.

M. HUOT explique les distinctions possibles pour les grandes collectivités et que la décision n'ouvre qu'une possibilité.

M. DAHOUÏ propose d'arrêter le taux à 100 % puisqu'un seul Agent est concerné.

Avec 15 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité le ratio promu/promouvable de 100 % au sein du Syndicat mixte du marais de Saône.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1- Travaux de restauration et de gestion**

La majorité des travaux a été réalisée (défrichage, installation des aménagements pastoraux, coupe et exportation des épicéas). La phase ultime consistera au brûlage des branches après séchage (hors cimes déjà exportées) et évacuation des cendres à partir du 15 août prochain sur le secteur de la Vaivre. Une demande dérogatoire sera adressée en ce sens à la Commune de Saône afin de permettre d'avancer la période de brûlage autorisée à partir du 1er septembre (arrêté préfectoral du 14 février 1977) après avis des services de l'état et du Service Départementale d'Incendie et des Secours. Un broyage final des souches et des rejets ligneux terminera la phase de restauration.

Concernant l'étang des Alaines, les travaux de restauration des stations d'espèces végétales patrimoniales sont terminés en février dernier. L'entretien et la réfection de la clôture extérieure ainsi que la pose d'un portail ont été réalisés.

Un diaporama est présenté.

M. GRAPPEY souhaite connaître la destination des résineux coupés.

Mme SIMONIN indique que les bois sont destinés essentiellement à la papeterie.

M. GUILLEMET s'interroge sur le débardage à cheval.

Mme SIMONIN rappelle que le volume de bois avoisine 900 m<sup>3</sup>.

Mme PRESSE s'interroge sur l'autorisation de brûlage.

Mme SIMONIN indique qu'une demande sera réalisée et que les cendres seront exportées.

M. HUFSCMITT rappelle que la commune de Saône a consenti beaucoup de bonne volonté en faveur du marais concernant ces résineux communaux coupés puisqu'une perte d'argent est réelle pour la commune. Cette décision marque par conséquent la volonté de la Commune de Saône d'agir au sein du syndicat mixte en faveur de la restauration et la protection du marais.

Mme PRESSE rappelle l'état sanitaire mauvais de cette plantation en zone humide.

## **2- Mise aux normes de l'aérodrome**

Les prochaines tranches de travaux (déviation de la RD246, réfection de la piste, décaissement de l'ancienne RD246, déboisement à La Vèze) sont à l'étude. Les appels d'offres sont programmés pour cette année pour une mise en œuvre en 2012.

Une première réunion a eu lieu le 21 mars dernier afin d'informer sur le projet de déviation de la RD246.

M. VERRIER distribue au Comité une note d'avancement des opérations telle qu'elle a été rédigée par le Syndicat de l'Aérodrome ainsi que le courrier rédigé par le Bureau du Syndicat du marais au Syndicat de l'Aérodrome.

M. ALAUZET revient sur un courrier envoyé par le Syndicat du marais au Conseil général, maître d'ouvrage des travaux de déviation de la RD246, au sujet des mesures compensatoires.

M. VERRIER indique que le maître d'ouvrage des travaux est responsable de l'exécution des mesures compensatoires éventuelles liées à l'environnement.

M. CAYUELA évoque la rencontre entre les maires des communes concernées et le Président du Syndicat de l'Aérodrome et indique que les terrains non utilisés par l'aérodrome pourraient être laissés au marais.

## **3- Aménagement de site**

Une réunion organisée par la ville de Besançon a eu lieu le 14 mars dernier en présence de la mairie de Saône et d'un riverain afin de présenter un projet d'aménagement des sites de l'œil de bœuf et la Fontaine du Grand Saône dans la cadre des périmètres de protection des Eaux (installations de barrières de protection, d'un dispositif de soutènement à l'œil de Bœuf et d'une passerelle pédagogique à la Fontaine du grand Saône). A la demande de la commune de Saône, les panneaux qui seront installés devront être validés par le Syndicat afin de trouver une cohérence avec le schéma de valorisation du marais.

Mme SIMONIN évoque ensuite le projet de pastoralisme dans le marais avec le lancement d'un appel à candidatures.

Les modalités de mises à disposition de terrains sont ensuite débattues.

M. CAYUELA évoque le recours au bail.

Mme SIMONIN indique que le bail environnemental existe.

M. ALAUZET évoque la création d'une structure pour gérer le pâturage.



M. CARTERON indique que la création d'un tel outil avait été évoquée en 2005 mais que le projet ne semble pas avoir évolué depuis du côté des agriculteurs qui s'interrogeraient encore.

M. CARTERON ajoute que s'agissant de Natura 2000, les contrats ouvrent des possibilités sur des terrains improductifs et que les contrats peuvent être plus adéquats et plus stricts qu'une Mesure Agri-Environnementale.

M. BULLE alerte sur les engagements qui découlent de la signature d'un bail alors nécessaire, celui-ci engageant sur plusieurs années.

M. CARTERON précise que le contrat Natura 2000 fixe des résultats à 5 ans et que ce contrat peut être dénoncé.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 20h25.

Le Président du Syndicat Mixte  
du Marais de Saône,

Yves-Michel DAHOUI



**DOCUMENT JOINT** : Annexe liée à l'excédent budgétaire

**PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL** :

Non définie.

**DIFFUSION INTERNE** :

M. DAHOUI

**DIFFUSION EXTERNE** :

Ensemble des membres du Comité syndical

# - SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

## - COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

**Jeudi 15 septembre 2011 à 18 heures 15 – Locaux du Syndicat – La Vèze**

**1<sup>ère</sup> séance – 08/09/2011 à 18h30 (pour mémoire)**

### **Etaient présents :**

**Elus :** M. Yves-Michel DAHOUI.

**Administration :** Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

**Absents excusés :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Michel CARTERON, Frédéric CARTIER, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît CAYUELA, Daniel HUOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM, Patrick RNOT.

### **2<sup>e</sup> séance**

### **Etaient présents :**

**Elus :** Mmes Christine BOBILLIER (suppléante de M. Benoît HUFSCMITT), Brigitte BOURGUIGNON, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

**Administration :** Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône). Excusé : M. Jean GLASSON (Payeur Départemental).

**Absents excusés :** Mme Françoise GASTEL (suppléante de M. Ali BENZIDANE), MM. Ali BENZIDANE, Jacques BREUIL, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Patrick RNOT.

**Absents non excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE.

**Invités :** Cabinet REILE Environnement : Mme Céline MOINE, M. Lionel BRABANT, M. Pascal REILE. Société AMENOTHES Conception : M. Julien STEFFEN.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Présentation et validation des aménagements de restauration hydraulique
- 2- Présentation et validation du Site Internet
- 3- Poste de secrétaire
- 4- Mise en œuvre du schéma de valorisation
- 5- Acquisitions foncières
- 6- Contrat Natura 2000 pour les actions 2012 d'entretien des milieux
- 7- Modalités de réalisation d'un dispositif de franchissement du ruisseau du moulin
- 8- Questions diverses

M. DAHOUI préside la réunion en rappelant qu'il s'agit d'une seconde convocation, remercie les présents, et présente l'ordre du jour.

M. DAHOUI et M. CAYUELA proposent de prioriser l'ordre du jour initial.

## **I – POSTE DE SECRETAIRE**

M. DAHOUI laisse la parole à M. CAYUELA qui souhaite que le Comité fasse le point sur les missions dévouées au poste de secrétariat au sein du Syndicat du marais, ce poste étant actuellement pourvu en CDD depuis 2010 par Mme CHEVILLARD.

Mme SIMONIN fait état des missions réalisées par l'Agent et des modalités de son recrutement actuel. Mme SIMONIN indique également les possibilités d'évolution du poste de l'Agent.

M. CAYUELA suggère de faire évoluer les conditions de recrutement de l'Agent en s'interrogeant sur l'évolution du volume du poste vers 40% d'un temps plein.

M. DAHOUI rappelle que des besoins humains sont nécessaires à la structure et qu'il peut paraître surprenant pour le Comité syndical de réduire le volume horaire d'un Agent.

M. DAHOUI souhaite que soit clarifié le contexte de pérennisation de ce poste par rapport aux autres besoins éventuels de la structure.

Mme SIMONIN et M. VERRIER indiquent que les besoins humains sont liés à des missions et compétences spécifiques qui ne sont pas forcément en lien avec les missions assumées par un Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe qui réalise des tâches d'exécution déchargeant les chargés de missions.

Après discussions, M. CAYUELA invite le Comité syndical à passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité la nomination de Mme CHEVILLARD Marie-Pierre en qualité d'Adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe stagiaire au sein de la structure à raison de 14 heures hebdomadaires.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la création, à compter du 01 novembre 2011, d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe catégorie C à 40%, à hauteur de 14/35<sup>ème</sup> d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Le Comité syndical prend à l'unanimité une nouvelle délibération dans ce sens qui annule et remplace la délibération du 14 octobre 2009 prise pour création d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe catégorie C à 50%.

Enfin, le Comité syndical à l'unanimité autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier (formulaire de déclaration de création et vacance d'emploi, arrêté de nomination).

## **II – PRESENTATION ET VALIDATION DES AMENAGEMENTS DE RESTAURATION HYDRAULIQUE**

M. DAHOUI laisse la parole au Cabinet REILE Environnement mandaté par réaliser une étude de définition des travaux à réaliser ainsi que les dossiers règlementaires nécessaires.

M. BRABANT présente au Comité syndical le diagnostic, le résultat des investigations de terrain, l'exploitation cartographique des données de topographie Laser ainsi que les propositions d'aménagements.

M. CAYUELA s'interroge sur une éventuelle réutilisation de la Tourbière de Morre.

M. BRABANT indique que la Tourbière de Morre est utile et doit être préservée car elle envoie de l'eau dans le marais.

M. REILE indique que les rehausses de niveaux d'eau feront régresser les ligneux.

M. CARTERON évoque une circulation d'eau à Morre près du Chemin de fer et s'interroge sur son origine et son lien avec l'eau du marais.

M. CAYUELA s'interroge également sur le fait qu'il puisse s'agir de l'eau du marais.

M. CARTERON suggère de demander des informations aux Services de la Ville de Besançon car il pourrait s'agir de l'eau d'une conduite du Bois d'Aglans.

M. REILE revient sur la démarche de restauration présentée dont les effets seront visibles à long terme avec des premiers effets dans 5 ans permettant d'identifier une dynamique reconstituée.

M. CAYUELA rappelle la volonté passée de voir assécher le marais.

M. BULLE s'interroge sur les deux secteurs du marais choisis.

M. BRABANT précise que les sites choisis sont identifiés par le plan de gestion comme des sites majeurs pour réaliser de tels aménagements. M. BRABANT ajoute ensuite que les usages ont également été pris en compte, notamment l'agriculture. M. BRABANT indique que les autres secteurs du marais doivent être gérés de manière conservatoire.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur le caractère plus inondable des zones de pâturage.

M. BRABANT indique que les aménagements projetés en période de hautes eaux peut réduire la durée de pâturage mais que l'eau qui entre dans les terrains humides fera évoluer la flore et réactivera le rôle de stockage du marais.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur la réaction des chasseurs.

M. BRABANT indique que les chasseurs contactés ne sont pas hostiles au projet.

M. BULLE s'interroge sur l'effet escompté sur les roselières.

M. BRABANT indique que l'effet attendu est favorable à ce type de milieu.

M. DAHOUI sollicite d'autres questions du Comité syndical.

M. CARTERON demande que les zones d'influences des seuils puissent figurer sur un fond orthophotoplan afin que chacun puisse visualiser que l'aménagement projeté n'aura pas d'effets sur les terrains et permettre de bien visualiser où l'on se trouve.

M. CAYUELA s'interroge sur la durée escomptée pour une mise en eau des terrains après aménagements.

M. BRABANT indique que cette durée est de quelques jours.

M. DAHOUI rappelle que la mise en œuvre nécessite une procédure réglementaire longue qui amène l'échéance de réalisation des travaux à fin 2012.

M. DAHOUI ajoute qu'une prochaine Commission consultative permettra de présenter à nouveau ces projets.

M. DAHOUI remercie les intervenants et suggère de passer au vote.

A l'unanimité le Comité syndical valide les aménagements de restauration hydraulique proposés par le cabinet REILE Environnement ainsi que l'ensemble des modalités de mise en œuvre.

### **III – PRESENTATION ET VALIDATION DU SITE INTERNET**

M. DAHOUI laisse la parole à la Société AMENOTHESES pour présenter le projet de site Internet propre au Syndicat.

M. STEFFEN présente l'ensemble des possibilités offertes par le site Internet réalisé.

M. STEFFEN indique qu'une demi-journée de formation à la gestion des contenus via l'interface d'administration du site est prévue pour l'ensemble des personnes qui le souhaitent.

M. STEFFEN présente également le fonctionnement de l'espace sécurisé.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur les possibilités de connaître le nombre de visiteurs se rendant sur le site.

M. STEFFEN précise que l'accès à l'ensemble des statistiques du site est possible.

M. DAHOUI indique que le site Internet du Syndicat est également un outil pédagogique indispensable pour les écoles. M. DAHOUI suggère que le Syndicat travaille sur les contenus selon les intérêts des différents publics.

M. DAHOUI précise qu'un site Internet véhicule une certaine image de la structure.

M. STEFFEN indique qu'un travail de référencement reste à achever afin de bien rendre le site identifiable.

M. HUFSCMITT indique qu'il convient d'être vigilant sur le référencement afin que certains mots-clés ne perturbent pas le bon référencement du site.

M. DAHOUI propose d'ajouter à terme une visite virtuelle du marais puis sollicite d'autres questions.

M. BULLE précise qu'il est intéressant que les sites Internet du Syndicat et du Conseil général proposent la mise en réseau de l'ensemble des sites Espaces Naturels Sensibles via la consultation de cartes.

A l'unanimité le Comité syndical valide le site Internet du Syndicat réalisé par la société AMENOTHES Conception.

#### **IV – MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE VALORISATION**

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente l'état d'avancement du dossier ainsi que les deux boucles de valorisation.

M. BULLE expose ensuite les éléments de la nouvelle charte graphique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), dernièrement mise en cohérence avec la charte graphique du Département.

M. PRAOM évoque les précédentes discussions portant sur l'ancienne charte graphique Espaces Naturels Sensibles.

M. BULLE indique qu'un mobilier commun ne peut être imposé à tous les sites ENS mais que l'appartenance au réseau ENS se fera à travers une charte graphique commune et des illustrations d'un même prestataire retenu par le Conseil général.

Mme SIMONIN présente ensuite la liste des équipements sur site.

M. BULLE et Mme SIMONIN échangent sur les techniques de pose du mobilier.

M. DAHOUI demande que la présentation se poursuive.

Mme SIMONIN présente trois options de réalisation du mobilier d'accueil à l'Espace du marais.

M. PRAOM et M. CARTERON s'interrogent sur la visibilité et la localisation de cet équipement.

M. DAHOUI indique que compte tenu de l'environnement choisi, un élément marquant l'entrée se justifie.

M. BULLE rejoint cet avis et ajoute que l'équipement permet au public de visualiser un point de ralliement et d'accéder à l'information sur le marais notamment via un livret de découverte.

M. GRAPPEY ajoute que l'abri présent sur le mobilier d'entrée permet de protéger les visuels et d'améliorer leur durée de vie.

Mme BOBILLIER alerte sur le vandalisme prévisible.

M. DAHOUI rejoint cet avis sur le caractère prévisible du vandalisme.



MM. DAHOUI et CAYUELA suggèrent de se renseigner sur une variante « aluminium » pour comparaison des prix.

Mme SIMONIN indique les délais pour la demande de subvention sur ce dossier.

M. CARTERON suggère de mettre en place une organisation de la distribution des livrets de manière non gratuite.

Un débat s'en suit sur les avantages et contraintes d'une telle organisation.

M. BULLE indique au Comité syndical que le Conseil général propose l'impression des livrets ENS en régie.

Mme SIMONIN poursuit la présentation des propositions d'équipements ainsi que le budget global correspondant.

M. PRAOM s'interroge sur le montant alloué aux passerelles.

Mme SIMONIN détaille la nature des équipements prévus concernant les passerelles.

MM. DAHOUI et CARTERON s'interrogent sur le rapport entre le budget global présenté et les estimations budgétaires initiales.

Mme SIMONIN indique que le budget global présenté est en accord avec celui du Schéma de valorisation et évoque l'équilibrage sur les exercices comptables 2011 et 2012.

M. DAHOUI s'interroge sur le planning de réalisation.

Mme SIMONIN détaille les différentes étapes de validation et réalisation.

M. BULLE indique qu'une Commission Permanente du Conseil général est prévue en novembre et que la demande de subvention doit parvenir dans un délai maximum de 15 jours à 3 semaines à compter du présent Comité syndical.

M. DAHOUI insiste sur la nécessité de parvenir à réaliser le Schéma de valorisation et confirme que le mois d'avril 2012 est un objectif.

Après discussions, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le nombre et les modèles des équipements présentés en séance,
- de valider le budget global de l'opération,
- de retenir un mobilier d'entrée en bois,
- de faire valider le contenu des visuels, dont le travail de l'illustrateur, par la Commission communication,
- de valider le soutien technique du Conseil général (fournitures des illustrations, mises en page, impressions),
- de valider le planning de réalisation.

Enfin, le Comité syndical autoriser à l'unanimité le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de ce dossier.

## **V – ACQUISITIONS FONCIERES**

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente les enjeux sur les terrains pour lesquels une acquisition par le Syndicat est projetée. Mme SIMONIN présente ensuite les montants des Domaines ainsi que le plan de financement.

M. CARTERON s'interroge sur les raisons d'un écart de prix entre les terrains.

Mme SIMONIN précise que les écarts se justifient par la présence de boisements.

M. CARTERON s'interroge sur le défrichement dont il est fait état dans le dossier.

Mme SIMONIN indique que ce défrichement concerne les strates basses de végétation sur une partie seulement des terrains.

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité l'acquisition des parcelles suivantes :

PARCELLES	COMMUNE	Surface	Montant d'acquisition	Frais notariaux estimatifs	Montant HT	Montant TTC
ZE n°72 et 75	Saône	2 ha 53 a 23 ca	3 798 € (0.15 € le m <sup>2</sup> )	690 € dont 100 € de TVA	4 388 €	4 488 €
ZE n°258	Saône	88 a 09 ca	6 166 € (0.70 € le m <sup>2</sup> )	830 € dont 110 € de TVA	6 886 €	6 996 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant :

Agence de l'Eau : 80 %

Autofinancement : 20 %

Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer tout acte relatif à ce dossier et à demander les aides correspondantes.

## **VI – CONTRAT NATURA 2000 POUR LES ACTIONS 2012 D'ENTRETIEN DES MILIEUX**

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui propose au Comité syndical de valider un accord de principe.

Après discussions, MM. CARTERON et DAHOUI indiquent qu'il conviendra de délibérer lorsque l'ensemble des éléments nécessaires seront disponibles, notamment les estimations chiffrées des coûts d'opération.

MM. CARTERON et DAHOUI suggèrent de poursuivre la préparation de ce dossier.

## **VII – MODALITES DE REALISATION D'UN DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU DU MOULIN**

M. DAHOUI laisse la parole à M. VERRIER qui présente un schéma d'intervention possible pour un projet d'aménagement du ruisseau du Moulin (passage à gué) au Comité syndical.

M. VERRIER rappelle que le Plan de gestion du marais de Saône permettrait le soutien financier de partenaires pour la mise en œuvre d'opérations de restauration de ce type et qu'une enveloppe de 25 000 euros est notamment prévue pour 2012 dans le Plan de gestion pour les opérations liées aux cours d'eau.

M. HUFSCMITT intervient dans le sens de l'accès au site sachant qu'une indivision est concernée. M. HUFSCMITT poursuit en préconisant un barrièrage.

M. DAHOUI suggère de passer au vote.

A l'unanimité le Comité syndical se prononce favorablement sur la réalisation de l'aménagement selon les modalités suivantes :

- montant de l'opération plafonné à 13 500 euros HT à intégrer au budget 2012.
- plan de financement : 50 % Agence de l'Eau, 30 % Conseil général du Doubs, 20 % Autofinancement.
- procédure réglementaire : DIG et loi sur l'eau.
- choix de l'entreprise la mieux disante et réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

### 1- Visite du marais par les élus

Une visite du marais a été organisée le 25 juillet dernier à destination des élus du Comité syndical (visite de parcs de pâturage, Creux sous roche, Œil de Bœuf et Fontaine du grand Saône et Espace du marais au départ des futurs sentiers de découverte). D'autres visites pourront être proposées.

### 2- Pâturage 2011

Les 6 parcs de la tourbière de Morre sont pâturés par des chevaux dans le cadre de conventions annuelles :

- un éleveur de Vercel (attelage, animations, cérémonies) : 3 juments Merens, 1 selle français et 1 âne.
- un éleveur de chevaux (moniteur, dresseur) de Balaiseaux (39) : 2 juments comtoise et 1 anglo-arabe.
- un agriculteur de Saône : 1 à 3 juments camarguaises, 1 jument ½ sang arabe, 1 apalouse, 1 espagnole et 1 poney.
- un élevage de Montrond le Château : 3 chevaux (2 hongres et 1 mâle) et une jument avec son poulain.
- un particulier de Mamirole : 2 juments camarguaises.
- un agriculteur de Nancray : 3 juments comtoises.

### 3- Réfection de la clôture barbelée

Après demande de devis à des prestataires, la clôture barbelée à la Vaivre a été finalement réparée cet été par Gérard GAILLARD (agent technique recruté les années antérieures pour la surveillance des troupeaux à l'aide de contrat saisonnier par le biais du Centre de gestion). La mise à disposition a été effective grâce à un contrat signé par le biais de l'Association Domicile Services.

### 4- Inventaire ornithologique

L'inventaire ornithologique a été livré par le bureau d'études Sciences Environnement. Citons les espèces patrimoniales nicheuses : la grive litorne, le milan noir, le pic noir, la pie-grièche écorcheur, le râle d'eau, la rousserolle verderolle et le torcol fourmilier. Les propositions de gestion pour l'avifaune : mise en réserve de chasse et de faune sauvage, le boisement de sénescence, l'alternance pâturage, fauche et jachère et la neutralisation des drains.

### 5- Etude de la RN57/faune

L'attribution d'un diagnostic « faune » avec élaboration d'un avant-projet d'aménagement (AVP type VRD/faisabilité/coûts) en faveur de la continuité « faune » de part et d'autre de la RN57 est en phase de négociation autour des points suivants :

- respect de l'enveloppe budgétaire du Syndicat (10 000 euros) ;
- réduction et abandon de l'aspect formel de la phase *Diagnostic préalable* dans la mesure où des données existent déjà et que les enjeux faune sont à confirmer. Une réunion entre acteurs de la connaissance et une journée de terrain sont prévues avec le Syndicat.
- une phase *AVPVRD/faisabilité/coûts* concentrant l'effort majeur de mission et la technicité du prestataire sur les aspects aménagements, sans aller au-delà d'une réunion pour une restitution finale avec les membres du Comité syndical.

M. CARTERON rapporte qu'une hypothèse d'un bureau d'étude selon laquelle une route nationale constitue un obstacle à toute circulation de la faune n'est pas toujours fondé comme peuvent le confirmer l'exploitation de certains pièges photographiques. M. CARTERON ajoute qu'il convient d'être prudent dans les conclusions, même en présence d'ouvrage type « buses ».

### 6 -Remblai

Un remblai non autorisé à Morre en périmètre rapproché de captage, a été signalé par le Syndicat à la Direction de l'Eau de la Ville de Besançon ; l'ARS suit le dossier.

### 7- Aménagement de la Fontaine du grand Saône et l'Œil de Bœuf

La Ville de Besançon réalise des travaux d'aménagement de deux périmètres immédiats de protection de la source d'Arcier à Saône : la Fontaine du grand Saône et l'œil de Bœuf.

Les travaux visent à restaurer les abords des deux sites et à sécuriser ces derniers. Des passerelles pour piétons seront réalisées en encorbellement pour l'accès du public. Le Syndicat du marais est associé au suivi de chantier ainsi qu'à la définition des supports pédagogiques, en lien avec le Schéma de valorisation du marais. La durée des travaux est fixée à 6 mois à compter de juillet 2011.

### 8- Travaux de mise aux normes de l'aérodrome de Besançon-La Vèze

- Les travaux de réfection de la piste de l'aérodrome ont débuté le 02 août 2011 et s'étendront jusqu'au 23 septembre 2011.
- Des conventions d'indemnisation-déboisement 2011 ont été signées avec les communes concernées.
- Déviation de la RD246 : le dossier de déclaration loi sur l'eau est réalisé, l'appel d'offres par le Conseil général pour les travaux est prévu pour fin 2011, les travaux seront réalisés en 2012.

### 9- Création d'un complexe sportif à Saône

Un nouveau gymnase, une chaufferie ainsi qu'un terrain de sport en revêtement synthétique sont en cours de construction par la commune de Saône depuis juillet 2011. Ce complexe se situera derrière l'Espace du Marais.

### 10- Urbanisme à Saône

La commune de Saône a engagé la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 29 juin 2011. Le cabinet Mosaïque Environnement a pris contact avec le Syndicat.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 21h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
du Marais de Saône,

Yves-Michel DAHOUI



**DOCUMENT JOINT :** /

**PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :**

Non définie.

**DIFFUSION INTERNE :**

M. DAHOUI

**DIFFUSION EXTERNE :**

Ensemble des membres du Comité syndical

# Bureau du 18 novembre 2011

## Relevé de décisions

### Ordre du jour

1. Agenda
2. Préparation du prochain comité syndical (budget primitif 2012,...)
3. Questions diverses

Présents : M. CAYUELA, M. DAHOUI, M. GRAPPEY, M. HUFSCMITT, M. PRAOM

Excusée : Mme PRESSE

---

Suite à la réunion de ce jour avec les élus de la commune de La Vèze, M. DAHOUI précise que le Syndicat servira d'intermédiaire auprès de la commune de la Vèze en donnant un appui technique afin de tenter de résoudre plusieurs points problématiques : eaux de ruissellement de la rue des tourbières, entretien de fossés à la sortie du lagunage.

Le Bureau décide d'organiser un repas de travail de fin d'année avec le personnel au Vézois à une date à définir.

### **1. AGENDA :**

#### **Les prochaines dates :**

- Commission suivi Arcier : vendredi 9 décembre à 14 h00 à Besançon, avenue Clémenceau
- Diffusion du journal du marais n° 18 : semaine 50 (du 12 au 17 décembre)
- Diagonale du Doubs 2012 : dimanche 29 avril 2012, tenue d'un stand

#### **Prochaines dates à caler :**

- Agence foncière : stratégie d'acquisition foncière et rôle de l'agence foncière.

M. DAHOUI délègue à M. CAYUELA le soin de rencontrer M. Charles MOUGEOT, Directeur de l'Agence foncière.

- RDV DIR/CETE : 16,19 ou 21 décembre

Les deux dates possibles retenues sont le 16 ou 19 décembre en présence de M. PRAOM et M. CAYUELA. La date définitive sera communiquée dès que possible.

- Dates de comité pour les OB et pour le budget : des propositions de dates seront transmises par mail.



## 2-PREPARATION DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL

- Points à délibérer d'ici le 31/12/11 : Indemnité du nouveau payeur (mail du 07/10/11), DM (50€ pour compte à créer : nouveau compte de cotisation), plan de financement des acquisitions Bouveret, éventuellement DM pour les travaux suite à la réception du solde de paiement ? :

En raison d'un impératif de calendrier, le Comité sera sollicité par mail.

- Proposition d'Orientation Budgétaire : le Bureau confirme que l'opération prioritaire sera la 1<sup>ère</sup> tranche du schéma de valorisation, découlant du programme d'action précédemment validé.

## 3- QUESTIONS DIVERSES :

1. Courrier de l'EPF : demande de portage pour 2012, confirmation du portage maison du marais ?

Le bureau décide de confirmer le portage en vue d'un projet de réalisation d'une maison du marais, à condition que le portage mentionné dans ce courrier ne soit pas lié à un immeuble en particulier (information à vérifier auprès de l'EPF).

2. Changement de représentant pour la ville de Besançon : Mme Sylvie WANLIN remplace M. Christophe LIME,
3. Réflexion sur l'entretien du marais (réception d'une candidature spontanée, 6 000 € budgétisés annuellement en fonctionnement, avantage et inconvénient de prestations extérieures),

Une note afin de poursuivre la réflexion est transmise aux membres du Bureau.

4. Panneau pédagogique de l'Œil de Bœuf et la Fontaine du Grand Saône en cours de validation,

Le projet des 2 panneaux sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon, avec proposition et mise en page du Syndicat, est présenté lors de la séance. Le Bureau n'émet pas de remarque particulière.

5. Terrain constructible et zone humide de M. Bouveret en vente (AA n°203),

Une demande de réévaluation auprès des Domaines est en cours.

6. Cessation d'activité agricole à Morre.

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

